

Chaque année, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accompagne plus de 100 propriétaires dans les travaux de rénovation de leur logement, avec des aides financières importantes.

Comme eux, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller !

L'ADIL du Jura
(Agence Départementale d'Information sur le Logement)
offre GRATUITEMENT un conseil personnalisé



03 84 86 19 30

Permanence à Dole sur rendez-vous

Lors de votre appel, un conseiller vérifie avec vous l'éligibilité à toutes les aides financières (Anah, Etat, Agglomération, Commune, Région, Département, crédit d'impôts...) mais aussi les prêts possibles (PTZ accession, Eco-Prêt à Taux Zéro...).

Si vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'Anah, le conseiller vous orientera vers un opérateur agréé (SOLIHA Jura) pour vous accompagner dans le montage du dossier jusqu'à la réalisation des travaux.



LE GRAND DOLE VOUS ACCOMPAGNE !

Avec le financement des partenaires :



"Améliorer son logement pour vieux y vivre est une préoccupation pour chacun d'entre nous. C'est pour répondre à cette ambition que la communauté d'agglomération poursuit son action auprès des ménages Grand Dolois en apportant à chacun une réponse à son projet."

Si le dernier programme mis en place (OPAH-RU) est axé sur le centre-ville dolois, en complément des travaux menés sur les espaces publics, vous pourrez certainement bénéficier d'autres aides financières qui existent sur l'ensemble des 47 communes de l'agglomération."

Jean-Pascal Fichère,
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

Jean-Claude Lab,
Membre du bureau délégué au Grand Dole,
en charge du logement

AMÉLIORER

LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE LOGEMENT



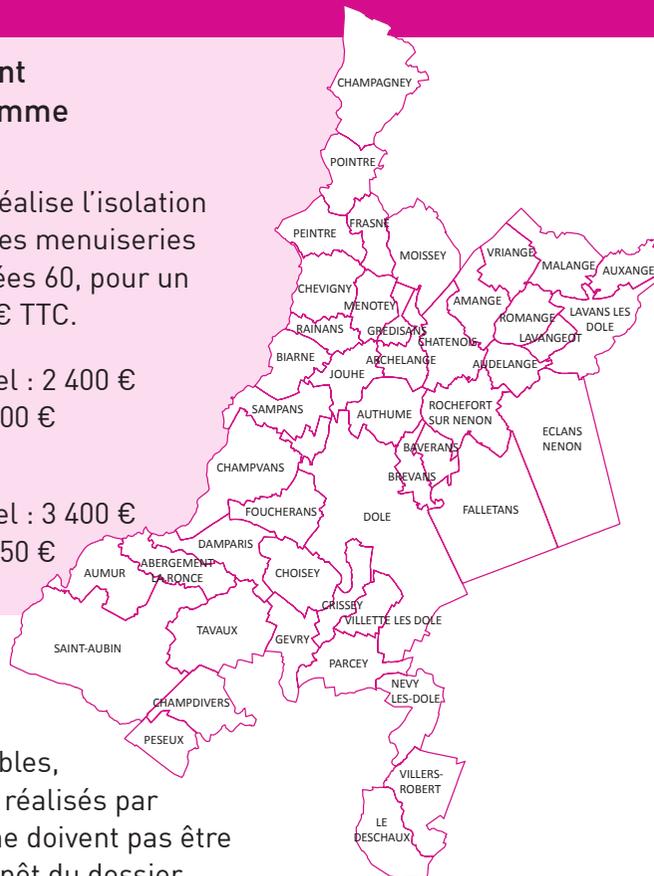
Isolation (combles, sols, murs)
Menuiseries
Chauffage
Ventilation

Vous êtes propriétaire occupant, vous pouvez sous condition de ressources, bénéficier jusqu'à 80 % de subventions apportées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Grand Dole.

Exemples de financement dans le cadre du programme Habiter Mieux

Un couple avec 2 enfants réalise l'isolation des combles et remplace les menuiseries dans son pavillon des années 60, pour un coût de travaux de 16 000 € TTC.

- Revenu moyen mensuel : 2 400 €
Subventions : 9 200 €
soit 58 % d'aides
- Revenu moyen mensuel : 3 400 €
Subventions : 4 350 €
soit 27 % d'aides



Pour être subventionnables, les travaux doivent être réalisés par des professionnels, et ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.

ADAPTER

VOTRE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP



Adaptation des sanitaires
(WC surélevé, bac à douche extra plat)
Adaptation du mode de chauffage
Installation de monte escaliers
Réduction de seuils
Pose de volets roulants